

PROJET DE DÉVELOPPEMENT ASSOCIATIF 2024 - 2028

Comité Départemental de l'Ain
Fédération Française d'Études et Sports Sous-Marins
FFESSM AIN - CODEP AIN - CODEP01



TABLE DES MATIÈRES

1. LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'AIN FFESSM	2
1.1 Son identité	2
1.2 Ses valeurs	3
1.3 Ses membres	3
Les clubs de plongée du CODEP 01 FFESSM	4
1.4 Les lieux de pratique de ses activités subaquatiques	4
1.5 Son comité directeur	5
1.6 Ses moyens financiers	6
2. SES ENGAGEMENTS ET SON BILAN	6
2.1 Ses engagements ou axes d'activité	6
2.2 Ses forces et priorités	7
2.2.1 Ses forces	7
2.2.2 Ses priorités	7
3. SES AMBITIONS DE DEVELOPPEMENT	8
3.1 Fédérer et développer	8
3.1.1 « Administrer, organiser notre comité départemental »	8
3.1.2 « Fédérer nos structures et les aider à se développer »	8
3.1.3 « Créer une dynamique positive entre nos dirigeants, bénévoles et partenaires »	8
3.1.4 « Agir sur les leviers économiques pour conforter notre assise financière »	8
3.1.5 Les indicateurs	9
3.2 Accueillir, animer et former	9
3.2.1 Accueillir	9
3.2.2 Animer	9
3.2.3 Former	9
3.2.4 Les indicateurs	10
3.3 Développer, protéger, médiatiser	10
3.3.1 Développer	10
3.3.2 Protéger	10
3.3.3 Médiatiser	10
3.3.4 Les indicateurs	11
4. SON PLAN D' ACTIONS 2024-2028	11
4.1 Plan d'actions 2024-2025	11
4.1.1 Restructurer le fonctionnement du CODEP01 : le CODIR	11
4.1.2 Développer, autonomiser et responsabiliser les commissions techniques, sportives, culturelles et encourager la transversalité à travers des activités « CODEP01 »	11
4.1.3 Rétablir un lien de confiance et répondre aux demandes et besoins des clubs de l'Ain	12
4.1.4 Préserver la santé financière du CODEP01	12
4.2 Plan d'actions 2025-2026	12
4.3 Plan d'actions 2026-2027	13
4.4 Plan d'actions 2027-2028	13

1. LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'AIN FFESSM

1.1 Son identité

En France, la fédération délégataire pour les sports subaquatiques est la Fédération Française d'études et Sports Sous-Marins (FFESSM).

Le Comité Départemental de l'Ain FFESSM (CODEP01), organisme déconcentré de la FFESSM, a été fondé le 25 février 1986 et enregistré au registre des associations du Tribunal d'Instance de l'Ain et réenregistré au Tribunal Judiciaire de l'Ain sous le numéro D00319416955.

Le CODEP01 a pour objet de développer et favoriser par tous les moyens appropriés, sur le plan sportif, artistique, culturel ou scientifique, la connaissance, l'étude et la protection du monde et du patrimoine subaquatique, le respect de l'environnement, ainsi que la pratique de toutes les activités et sports subaquatiques ou connexes, dont la nage avec accessoires, pratiquée en piscine, lac, mer ou eau vive, en favorisant l'accès à tout public.

Pour assurer une meilleure sécurisation de ses pratiques, le CODEP01 a également pour objet l'enseignement du secourisme et peut participer, notamment sur demande des autorités, à des missions d'expertise, de secours ou de recherche.

Le CODEP01 ne poursuit aucun but lucratif et s'interdit toute décision ou manifestation présentant un caractère politique ou confessionnel ainsi que toute discrimination notamment en permettant l'égal accès à tous les licenciés aux organes de direction. Il veille au respect de ces principes par ses membres ainsi qu'au respect de la charte de déontologie du sport établie par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF).

Le CODEP01 assure les missions prévues par le Code du Sport. Dans le département de l'Ain, le CODEP01 :

- Représente et défend le projet et les intérêts de la FFESSM, auprès de ses membres, des institutions et, plus généralement, du public.
- Représente et défend les intérêts des membres et des activités de la FFESSM.
- Facilite la constitution de clubs, développe et coordonne les activités interclubs.
- Prend en charge l'organisation des compétitions ainsi que les sélections.
- Se préoccupe de tous les problèmes généraux posés par les activités subaquatiques, en accord avec les directives fédérales nationales. Il réfère au comité directeur régional AURA de tout problème dont les incidences peuvent dépasser son champ de compétence et respecte le cadre des actions définies par les instances fédérales.

En application des dispositions du règlement intérieur de la FFESSM, le CODEP01 représente la Fédération auprès des représentants et services déconcentrés de l'État, et collectivités territoriales ou du monde sportif.

À ce titre, il décline les buts, objectifs, directives nationales et axes politiques de la FFESSM tels qu'adoptés en Assemblée générale nationale ou décidés par le comité directeur national. Il respecte la charte graphique nationale et s'assure de la bonne diffusion des brochures, objets et autres documents officiels. Il veille à ce que les commissions instituées dans le départemental de l'Ain procèdent de même.

Il assure, auprès de ses membres, la diffusion des informations règlementaires et législatives, ainsi que les informations et règles fédérales et veille à leur respect.

Il soumet à l'approbation du comité directeur national de la FFESSM ses statuts et règlement intérieur et modifications éventuelles avant de les adopter en assemblée générale.

Le siège social du CODEP01 est situé au 45, chemin de Viocet - 01000 SAINT-DENIS-LÈS-BOURG.

Son site internet est le suivant : <http://codep01.ffessm.fr>.

1.2 Ses valeurs

- Un comportement respectueux vis à vis de tout public, de notre environnement et de nos sites de pratiques.
- Un engagement bénévole, citoyen et fédéral.
- Une pratique démocratique, centrée sur des valeurs d'équité, transparence et dialogue respectueux de chacun et de toutes et tous dans le respect des engagements et règles fédérales.
- Une volonté forte de fédérer.
- Des passions partagées et diversifiées dans un cadre associatif.
- Une volonté de former et de transmettre.

1.3 Ses membres

Le CODEP01 se compose des membres FFESSM suivants :

- Des associations sportives situées dans le département de l'Ain, affiliées et constituées dans les conditions prévues par le Code du sport.
- Des organismes à but lucratif, situés dans le département de l'Ain, appelés « Structures Commerciales Agréées (SCA) », dont l'objet est la pratique d'une ou plusieurs des disciplines de la FFESSM, autorisés à délivrer des licences et autres titres de participation.

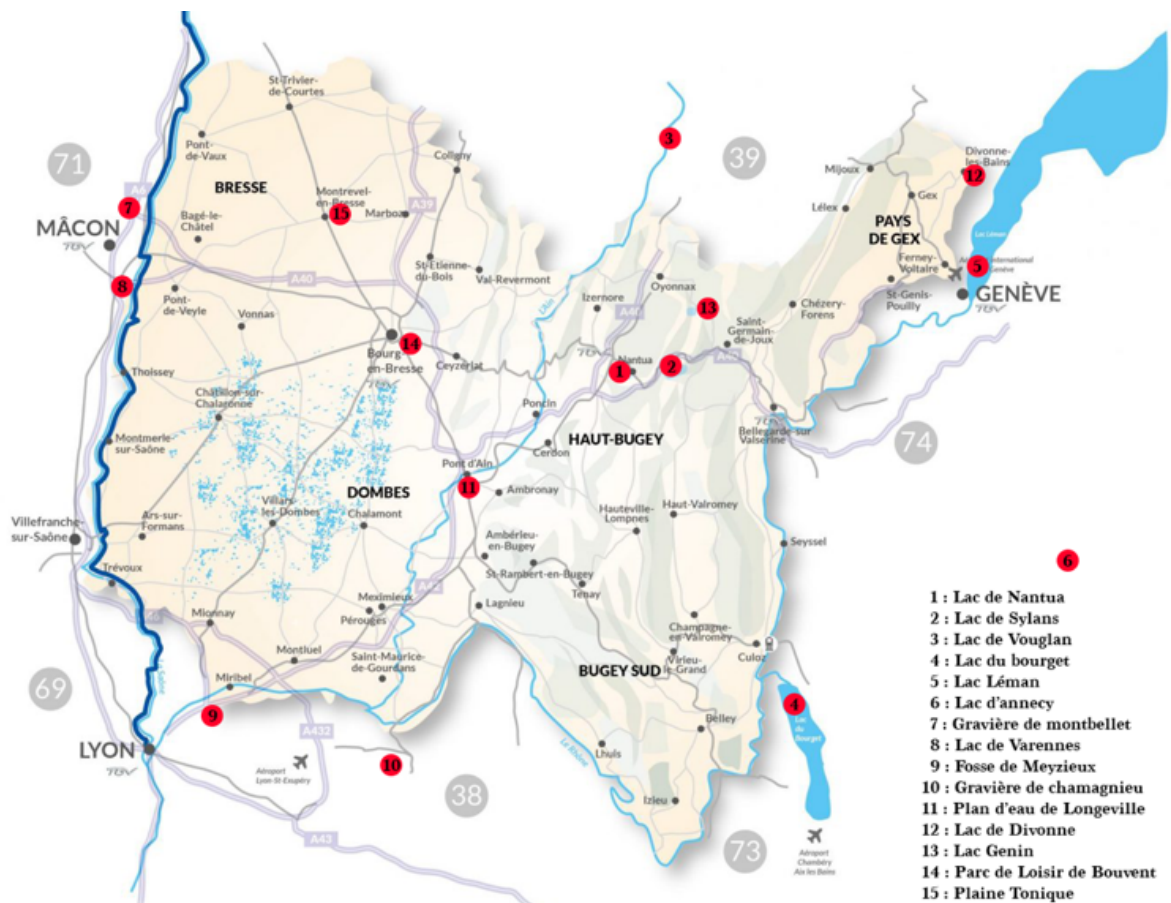
Le CODEP01 représente près de 1 000 licenciés sur les 20 clubs de plongée du département de l'Ain.

Les clubs de plongée du CODEP 01 FFESSM



- | | | | |
|-----|---------|--------------------|---------------------|
| 1. | 01.0048 | CSO | OYONNAX |
| 2. | 01.0089 | Squale Club | FERNEY-VOLTAIRE |
| 3. | 01.0115 | CS Bressan | BOURG-EN-BRESSE |
| 4. | 01.0136 | HGD | DIVONNE-LES-BAINS |
| 5. | 01.0145 | SCAPH Club | BELLEY |
| 6. | 01.0148 | CERN | CERN CEDEX |
| 7. | 01.0161 | CASA | AMBERIEU-EN-BUGEY |
| 8. | 01.0183 | CS Bellegarde | VALSERHONNE |
| 9. | 01.0209 | CLIP | BOURG-EN-BRESSE |
| 10. | 01.0225 | Maïali Plongée | LA VALBONNE |
| 11. | 01.0300 | PSPPG | DIVONNE-LES-BAINS |
| 12. | 01.0302 | ACPA | AMBERIEU-EN-BUGEY |
| 13. | 01.0325 | PMT | TREVOUX |
| 14. | 01.0327 | SEHVO | OYONNAX |
| 15. | 01.0348 | Le Nautilie | ST-JEAN-DE-GONVILLE |
| 16. | 01.0375 | Aquafun Monoglisse | DIVONNE-LES-BAINS |
| 17. | 01.0468 | CAP | CHÂTEAU GAILLARD |
| 18. | 01.0483 | Les Fondus d'Eau | VILLETTE-SUR-AIN |
| 19. | 01.0501 | Bourg Plongée | BOURG-EN-BRESSE |
| 20. | 01.063C | NATILUS23 SCA | AMBERIEU-EN-BUGEY |

1.4 Les lieux de pratique de ses activités subaquatiques



Plans d'eau, lacs, étangs, bases de loisirs

Tout au long de l'année, les licenciés peuvent pratiquer leur activité en structure artificielle (piscine, fosse) et d'autres lieux en milieu naturel.

1.5 Son comité directeur

Une nouvelle équipe dirigeante a été élue le 13 octobre 2024 par l'assemblée générale du comité départemental de l'Ain pour l'olympiade 2024-2028.

Le CODEP01 est administré par un comité directeur de 12 membres maximum, dont un représentant des SCA

Le CODEP01 comprend des commissions départementales qui sont la représentation des commissions régionales AURA et nationales de la FFESSM, ainsi que d'autres en fonction des besoins de fonctionnement.

Elles sont actuellement les suivantes, dans l'attente de l'élection des nouveaux présidents de commission à la prochaine assemblée générale :

- La Commission environnement et biologie subaquatique
- La commission technique : « Formations des cadres » et « TIV »
- La section « secourisme »
- La commission Handisub
- La commission plongée souterraine
- La commission nage en eau vive
- La commission photo-vidéo



Le comité directeur s'engage à respecter la parité dans la limite du fonctionnement du CODEP01.

1.6 Ses moyens financiers

Le comité départemental peut s'appuyer sur les subventions publiques émanant des conseils et comités départementaux et régionaux, de l'Agence Nationale du Sport (ANS), des organes déconcentrés et de la rétrocession sur les licences de la FFESSM.

Afin de palier à la diminution des attributions budgétaires, le recours aux Autres Titres de Participation (ATP), sponsors et financeurs privés sera un objectif à développer.

2. SES ENGAGEMENTS ET SON BILAN

2.1 Ses engagements ou axes d'activité

Développer l'accessibilité des activités subaquatiques au plus grand nombre :

- En favorisant le lien social, (jeunes et seniors), combattant l'exclusion et les discriminations sous quelque forme que ce soit.
- En encourageant l'égalité homme-femme.
- En favorisant l'inclusion des personnes en situation de handicap.
- En rendant accessible à tout public les activités subaquatiques, les évènements, l'encadrement des clubs et la vie des organismes déconcentrés (OD).

Développer la santé et la sécurité des pratiquants d'activités subaquatiques :

- En informant sur les bénéfices du sport et sa contribution au bien-être et à la santé.
- En développant notre action citoyenne à porter secours.
- En informant sur les précautions à prendre pour pratiquer en toute sécurité.

Sensibiliser et impliquer dans une démarche et pratique écocitoyenne et écoresponsable clubs, licenciés, publics et partenaires :

- En économisant les ressources : eau potable, énergie, seconde vie aux équipements, bourses d'échanges, co-voiturage, pratique du tri sélectif.
- En intégrant les aspects sociaux, économiques et environnementaux dans l'organisation des manifestations.
- En privilégiant les fournisseurs locaux.

Promouvoir les valeurs du sport :

- En prônant le respect des règles de chaque activité, le fair-play et l'éthique.
- En prévenant et luttant contre toutes les formes de violences physiques, verbales ou écrites pendant et en dehors du sport.

Initier des actions d'éducation à l'environnement et développement durable :

- En sensibilisant tous les publics et notamment ceux de l'éducation nationale, à la fragilité des écosystèmes : sorties découverte et conférences autour de la faune et de la flore subaquatiques, journées de ramassage de déchets, etc.
- En participant à des manifestations grand public : nettoyage des lacs.

- En organisant des événements autour du patrimoine naturel subaquatique : inventaires...
- En incitant les pratiquants à se former et participer à des démarches de sciences participatives (Doris, CROMIS), ou pour des campagnes régionales ou locales, (connaissance des écosystèmes et veille écologique).
- En s'inscrivant dans les démarches de concertation pour un usage durable de l'espace subaquatique : participation aux instances de gestion en eaux intérieures et développement des comportements respectueux sur ces sites.

Contribuer à la préservation des sites naturels en eaux intérieures, voire en mer, en formant les plongeurs à la préservation de l'environnement :

- En les sensibilisant aux bonnes pratiques subaquatiques.
- En diffusant les chartes de plongée responsable.

2.2 Ses forces et priorités

2.2.1 Ses forces

- Notre nouvelle équipe dirigeante.
- Le dynamisme de nos commissions existantes : environnement bio subaquatique, technique, secourisme, TIV, Handisub, plongée souterraine.
- Notre force de mutualisation des cadres avec les autres CODEP, voire d'autres régions fédérales.
- Notre attractivité sur des formations proposées à rayonnement régional, voire interrégional : cadres bio, techniques, secourisme, Handisub, plongeurs en biologie.
- La forte motivation de nos bénévoles engagés.
- La diversification de notre encadrement sur l'ensemble des activités subaquatiques : technique, bio, Handisub, secourisme.
- Nos partenariats établis avec la FFSS, FFH, CDOS, mairie de Nantua....
- Notre gestion financière saine : budgets analytiques et prévisionnels réalistes dans toutes les opérations menées.

2.2.2 Ses priorités

- Faire évoluer l'image de la plongée et la connaissance du public sur les activités subaquatiques.
- Développer l'attractivité de nos activités aux jeunes, femmes et seniors.
- Rajeunir et favoriser la mixité des cadres et pratiquants.
- Faciliter l'accès de nos activités au milieu éducatif, aux personnes en situation de handicap & populations éloignées des pratiques sportives.
- Aider au développement du Sport Santé et de la valorisation des bienfaits des activités subaquatiques auprès des clubs.

- Diversifier nos activités : absence de commissions nage avec palmes, apnée, plongée sportive...
- Améliorer notre communication interne et externe.
- Créer du lien entre les clubs éloignés et réduire les disparités économiques et géographiques du département.
- Médiatiser nos activités et réussites.
- Rechercher des mécénats.
- Responsabiliser les commissions.
- S'inscrire dans une démarche Ecosub.

3. SES AMBITIONS DE DEVELOPPEMENT

3.1 Fédérer et développer

3.1.1 « Administrer, organiser notre comité départemental »

- Créer et/ou développer et organiser la responsabilisation des commissions techniques, sportives, culturelles et encourager la transversalité
- Organiser et moderniser la communication interne et externe
- Organiser et garantir la présence d'un membre du comité directeur aux assemblées générales des clubs

3.1.2 « Fédérer nos structures et les aider à se développer »

- Développer et fédérer les clubs autour de projets à fort enjeu citoyen : sport santé, Handisub, environnement et biologie subaquatique, secourisme.
- Accompagner les projets associatifs et d'équipement des clubs : dossier ANS...
- Soutenir les actions de formation au niveau départemental voire régional

3.1.3 « Créer une dynamique positive entre nos dirigeants, bénévoles et partenaires »

- Concevoir une procédure d'aide à la formation des cadres
- Organiser la mutualisation des cadres et matériels spécifiques avec les clubs
- Créer des listes de ressources cadres et matériels.

3.1.4 « Agir sur les leviers économiques pour conforter notre assise financière »

- Préserver la santé financière du CODEP01 : attribuer, valider et faire respecter les budgets prévisionnels des activités des commissions
- Rechercher des sponsors, partenariats et investisseurs privés et publiques
- Développer des produits fédéraux : secourisme, ATP...

3.1.5 Les indicateurs

- Nombre de clubs participant aux différentes activités du CODEP01
- Nombre de femmes, jeunes licenciés, cadres formés : technique, biologie, Handisub, sport santé, TIV et secourisme
- Nombre de réunions et de participants aux réunions du CODEP01
- Nombre de bilans d'activités de commissions fonctionnelles
- Nombre de procédures formalisées : projet d'action, retroplanning, gestion site, fonctionnement des commissions....
- Nombre de fiches actions des commissions validées en réunion du comité directeur

3.2 Accueillir, animer et former

3.2.1 Accueillir

- Encourager la participation à des actions de découverte des activités subaquatiques à de nouveaux publics : Handisub (baptêmes), jeunes (UNSS, EN), sport santé (« palmer vers son bien être »...)
- Encourager la participation et l'action des femmes dans toutes les activités fédérales

3.2.2 Animer

- Organiser des journées découvertes sur le département : biologie subaquatique, Handisub, plongée souterraine, apnée, photo-vidéo...
- Accompagner les clubs à la découverte d'activités : Handisub, sport santé, apnée, PSP....
- Mettre à disposition du matériel spécifique mutualisé : Handisub, secourisme...
- Organiser la découverte des activités subaquatiques sur des journées thématiques : 8 mars, océan, téléthon...

3.2.3 Former

- Recenser les besoins de formation auprès des clubs : apnée, biologie, technique, secourisme, Handisub, sport santé, nage avec palmes, nage en eau vive....
- Réaliser des actions de formation de cadres au niveau départemental : techniques (GP, Initiateur, E3), biologie (FB1 & FB2), secourisme (ANTEOR, FPSC)
- Mutualiser les formations au besoin avec les autres CODEP de la région
- Réaliser des actions fédérales et citoyennes de secourisme : RIFAP, PSC1
- Réaliser des actions de formations en biologie subaquatiques (PB1, PB2)

3.2.4 Les indicateurs

- Nombre de participants aux journées découvertes
- Nombre de sessions de formations réalisées par activité
- Nombre de clubs participants aux actions CODEP01
- Nombre de participants par clubs aux actions CODEP01
- Nombre de jeunes aux formations réalisées
- Nombre d'annulation de formations, de participants aux activités proposées
- Actions de découverte réalisées sur les journées thématiques
- Niveau de satisfaction des formations réalisées par le CODEP01

3.3 Développer, protéger, médiatiser

3.3.1 Développer

- Encourager et/ou préserver nos clubs à défendre les valeurs et engagements du CODEP01 auprès de partenaires institutionnels, associatifs et privés
- Initier et/ou consolider des partenariats publics actifs avec les institutions (sécurité civile, FFH, plateforme sport santé...) et l'éducation nationale et privée
- Recenser, répertorier, classer, labelliser et promouvoir les pratiques dans nos sites : Ecosub, CROMIS, zéro déchets...
- Sensibiliser tous les publics et ceux de l'éducation nationale, à la fragilité des écosystèmes : sorties découverte et conférences autour de la faune et de la flore subaquatiques lac de Nantua, journées de ramassage de déchet type « Clean Up Day »

3.3.2 Protéger

- Organiser des stages d'initiation, conférences et expositions sur la compréhension des écosystèmes de nos milieux aquatiques
- Étudier, suivre l'impact anthropique sur les écosystèmes et le changement climatique : inventaires des lacs de l'Ain, « sauvons nos rivières et lacs »...
- Promouvoir et valoriser les pratiques responsables de nos clubs : nettoyage printemps, plongeurs responsables

3.3.3 Médiatiser

- Valoriser les actions et réussites des licenciés et clubs : messages, assemblées générales, sites, (médaille fédérale, tee-shirt, boutique fédérale ...)
- Médiatiser et valoriser les actions réalisées par le CODEP01 : sites, médias, assemblées générales, formations...
- Publier nos travaux d'inventaire
- Informer et alerter sur les pollutions, espèces exotiques envahissantes de nos milieux aquatiques : brèves mensuelles

3.3.4 Les indicateurs

- Nombre de partenariats signés nouveaux ou reconduits : conventions et agréments
- Nombre de clubs engagés auprès de partenaires
- Label Ecosub décerné par la FFESSM
- Nombre de clubs et participants aux journées thématiques
- Rapport d'inventaire du lac de Nantua diffusé
- Nombre d'actions réalisées : sensibilisation, nettoyage
- Nombre de brèves de la CDEBS01 diffusées

4. SON PLAN D' ACTIONS 2024-2028

4.1 Plan d'actions 2024-2025

4.1.1 Restructurer le fonctionnement du CODEP01 : le CODIR

- Organiser le planning des réunions
- Créer une procédure de gestion des procès-verbaux et réunions conformément à l'engagement républicain
- Créer un groupe WhatSapp CODIR et un Drive pour le partage de documents
- Mettre à jour les documents administratifs et bancaires du CODEP01 :
 - o Compte asso
 - o FFESSM/AURA
 - o RNA
 - o INSEE
 - o Conseil Départemental Olympique et Sportif (CDOS)
 - o Crédit Mutuel Bressan (mise à jour de situation)
- Former les membres du CODIR aux missions du CODEP et aux règles budgétaires des aides AURA...
- Refondre ou mettre à jour les documents associatifs du CODEP01 : statuts, règlement intérieur et projet associatif

4.1.2 Développer, autonomiser et responsabiliser les commissions techniques, sportives, culturelles et encourager la transversalité à travers des activités « CODEP01 »

- Créer une procédure d'autonomisation des commissions définies dans les statuts et précisé dans le règlement intérieur :
 - o Création de groupes Google et de mini sites sur VPdive...
 - o Projets et budgets prévisionnels validés par le comité directeur
 - o Accès numériques
 - o Règles de communication

- Réaliser un planning général des activités du CODEP01
- Créer et/ou développer des commissions :
 - o Création des commissions nage en eau vive et photo Vidéo
 - o Développement de la commission plongée souterraine
- Soutenir le développement des actions telles que Natur'Ain Sports et Journée Ecocitoyenne de Nantua à fort enjeu fédéral et citoyen
- Promouvoir les actions de formation fédérales et citoyennes au niveau départemental, régional voire national : secourisme (PSC & FPSC), pratiquants & cadres bio, techniques, Handisub, sport santé, photo, vidéo, nage en eau vive...

4.1.3 Rétablir un lien de confiance et répondre aux demandes et besoins des clubs de l'Ain

- Organiser des rencontres avec les présidents de clubs
- Participation aux assemblées générales des clubs
- Mise à jour des fichiers de clubs
- Organiser et moderniser la communication interne et externe :
 - o Migration du site internet sur VPdive
 - o Création de procédures diverses
 - o Calendrier général sur le site VPdive
 - o Lettre mensuelle
 - o Création d'une page Facebook
 - o Création des groupes de diffusion et adresses mail génériques
 - o Diffusion des procès-verbaux du CODIR aux présidents de clubs
- Médiatiser et valoriser les actions réalisées par les clubs et licenciés du CODEP01 sur les sites, médias, assemblées générales, messages, médaille fédérale, tee-shirt, boutique fédérale...

4.1.4 Préserver la santé financière du CODEP01

- Élaborer des règles budgétaires équitables et transparentes
- Concevoir une procédure d'aide financière à la formation des cadres
- Attribuer, valider et faire respecter les budgets prévisionnels des activités des commissions en comité directeur

4.2 Plan d'actions 2025-2026

- Organiser les 40 ans du CODEP01
- Satisfaire à la réglementation fédérale d'habilitation aux formations aux premiers secours du CODEP01
- Développer des produits fédéraux à fort enjeu fédérateur, citoyen et financier : formations et ATP secourisme

- Promouvoir de nouvelles activités au sein du CODEP01 :
 - o Créer et/ou développer de nouvelles commissions : apnée, nage en eau vive, photo-vidéo, plongée souterraine...
 - o Encourager la participation de nouveaux publics à des actions de découverte des activités subaquatiques : Handisub (baptêmes), jeunes (UNSS, EN), sport santé (« palmer vers son bien être »)
 - o Accompagner les clubs à la découverte d'activités : Handisub, sport santé, apnée, PSP...
 - o Organiser la découverte des activités subaquatiques sur des journées thématiques médiatisées : 8 mars, océan, téléthon, octobre rose...
- Initier des actions d'éducation à l'environnement et développement durable
 - o Organiser des stages d'initiation, conférences et expositions sur la compréhension des écosystèmes de nos milieux aquatiques
 - o Informer et alerter sur les pollutions, espèces exotiques envahissantes de nos milieux aquatiques : brèves mensuelles
 - o Étudier, suivre l'impact anthropique sur les écosystèmes et le changement climatique : inventaires des lacs de l'Ain, « sauvons nos rivières et lacs » ...
 - o Promouvoir et valoriser les pratiques responsables de nos clubs : nettoyage printemps, plongeurs responsables
- Consolider des liens de mutualisation entre clubs et avec le CODEP01 :
 - o Organiser la mutualisation des cadres et matériels spécifiques avec les clubs
 - o Créer des listes de ressources cadres et matériels disponibles
 - o Concevoir des groupements d'achat avec des partenaires commerciaux au bénéfice des clubs et licenciés

4.3 Plan d'actions 2026-2027

- Recenser, répertorier, classer, labelliser et promouvoir les pratiques dans nos sites : Ecosub, CROMIS, zéro déchets...
- Sensibiliser tous les publics et ceux de l'éducation nationale, à la fragilité des écosystèmes : sorties découverte et conférences autour de la faune et de la flore subaquatiques lac de Nantua, journées de ramassage de déchet type « Clean Up Day »

4.4 Plan d'actions 2027-2028

- Encourager et/ou préserver nos clubs à défendre les valeurs et engagements du CODEP01 auprès de partenaires institutionnels, associatifs et privés
- Initier et/ou consolider des partenariats publics actifs avec les institutions (sécurité civile, FFH, plateforme sport santé...) et l'éducation nationale et privée